

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 à 18 HEURES 30

Convocation : 12/04/2017

Affichage : 05/04/2017

L'an deux mille dix sept, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez - Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant- Mme Obry Corinne.

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel- Mr Jean-Luc Capon. Mr Frédéric Gérard.

Etaient absents excusés : Madame Lucette Cathelain, Messieurs Thierry Fontaine et Lionel Delsaut.

Etait absent : M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est titulaire de la procuration de Monsieur Lionel Delsaut.

1- le compte-rendu du 22 mars 2017 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

2- les comptes administratifs 2016 du service des eaux et de la commune :

A l'unanimité des présents, les membres acceptent les comptes 2016. La clôture du compte administratif 2016 du service des eaux s'élève à + **4330.24 €**. La clôture du compte administratif de la commune pour 2016 s'élève à + **188 233.77€**.

3-le budget 2017 de la commune :

M. le Maire avec les membres de la Commission des finances qui s'est réunie le 10 avril 2017 proposent d'équilibrer le budget communal en section de fonctionnement à

- **571 610 € en dépenses et recettes de fonctionnement**

Après discussion, les membres délibèrent sur la section de fonctionnement

Les taxes :

Mr le Maire rappelle les taux 2016 des 3 taxes que les membres du Conseil municipal peuvent modifier

8.47% pour la taxe d'habitation

13.96% pour la taxe du foncier bâti

45.42% pour la taxe du foncier non bâti

Le montant de la base transmis par les services fiscaux pour le calcul du produit fiscal nous est imposé.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, **les membres décident de ne pas augmenter les taxes** compte tenu que le montant de la base décidé par l'Etat a déjà subi une augmentation.

Pour l'année 2017, les taux restent fixés à :

8.47% pour la taxe d'habitation

13.96% pour la taxe du foncier bâti

45.42% pour la taxe du foncier non bâti

Les subventions versées aux associations :

La commission des finances propose de répartir les subventions suivantes à chaque association

250€ pour la Coopérative Scolaire

250€ pour l'Association Sportive «Les Ecureuils»

250€ pour le Club des 4 saisons

125€ pour l' Association ST Jean Bosco

250€ pour l'Association Flash Dance

Concernant le club des 4 saisons la subvention dédiée tient compte de la mise à disposition de la salle des fêtes tous les 15 jours du 1^{er} novembre au 31 mars.

Après discussion et délibération à l'unanimité des présents, les membres acceptent la nouvelle répartition proposée.

Les fournitures scolaires :

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commune verse 45€ par enfant inscrit à l'école communale pour l'achat de fournitures scolaires.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres décident de ne pas augmenter la participation aux fournitures scolaires par élève basé sur un effectif prévisionnel de 71 élèves à la rentrée 2017 et de déduire 165€ de dépassement de copies (année 2015-2016 comme convenu en conseil d'école). Un budget de 1500€ en investissement pour l'achat d'équipements scolaires est aussi attribué.

• 110 050€ en dépenses et recettes d'investissement

Mr le Maire rappelle les travaux envisagés cette année :

*Achat de terrains (Terrain Henne, terrain Dazin + hangar)

*Travaux d'étanchéité sur l'assise du clocher de l'église

*Travaux de mise aux normes incendie de la salle des fêtes

*Travaux de réfection au logement la poste (plafond, fenêtre, isolation)

*Réfection de la chaussée du prolongement de la rue des cités

*Travaux de rénovation de l'éclairage public

*Matériel signalétique pour la mise en sens unique de la rue Bayard et la rue du Sac

*Protection incendie : mise en place d'un poteau bleu pour la défense extérieure contre l'incendie avec réalisation d'un schéma directeur

*achat d'un bungalow pour l'atelier municipal

*Poursuite de travaux d'accessibilité PMR sur la mairie et l'école Jules Ferry

*Reliure des registres de l'état civil

*Poursuite des Etudes sur le projet de reconstruction des vestiaires du stade Jean Moulin

Des fonds de concours seront sollicités auprès de la Communauté de Communes du Sud Artois comme diverses subventions auprès des services de l'Etat ou du CD62.

A l'unanimité des présents, le budget de la commune est voté.

4-Bilan de la vente du matériel agricole :

Le tracteur de marque I-H vendu pour 734 €, la remorque Delmotte pour 110.20, la charrue bisoc de marque Fenet pour 41€, le bac métallique porté pour 52€.

L'offre à 80€ pour la vente de la ferraille a été retenue. Le chèque de dépôt de garantie est toujours en attente.

5-Etablissement du Schéma Directeur Communal de défense extérieure contre l'incendie :

A l'unanimité des présents, l'offre de G2C ingénierie est retenue pour un montant HT de 3283€ :

Un fonds de concours sera sollicité auprès de la CCSA.

6- Résultat d'appel d'offres des études géotechniques et des contrôles techniques sur le projet de reconstruction des vestiaires :

2 bureaux de contrôle ont fait leur proposition. A l'unanimité des présents, les membres retiennent le cabinet Apave pour un montant HT de 5980€.

Pour l'étude de sol, le cabinet SOREG est retenu pour un montant HT de 3166€.

7- Délibération pour la mise à jour de l'ensemble des conventions concernant la construction et l'exploitation du parc éolien de l'inter deux Bos.

A l'unanimité des présents, les membres donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des conventions concernant la construction et l'exploitation du parc éolien de l'Inter Deux Bos.

8- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion est programmée le 15 mai à 14h30 à la Maison des Services Publics de Bertincourt concernant la mutuelle solidaire de la CCSA. La mutuelle est en constante évolution.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet nous informant de l'évolution favorable du Canal Seine Nord Europe.

Monsieur le Maire rappelle aux membres les travaux de l'éclairage public suivis par Monsieur Laurent Fontaine de la CCSA chargé du projet. Les travaux commenceront en juin 2017 et seront effectués par l'entreprise Lavalard. Les travaux sont pris en charge à 70% soit environ 64 857€, reste à la charge de la commune : 19 454€.

De nouveaux points (7) lumineux seront installés aux entrées du village rue de Cambrai, rue de Péronne rue du sac et chemin d'Equancourt.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Salord, Directrice de l'école communale, qui sollicite la prise en charge d'un bus pour une sortie des élèves à la cité Nature d'Arras le lundi 29 mai et pour l'achat de vélos pédagogiques.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent la prise en charge d'un bus pour la sortie éducative. L'achat de vélos pédagogiques sera repris sur le budget investissement dédié aux équipements scolaires. Monsieur le Maire informe les membres que l'Association « les petits bouts » actuellement en sommeil souhaite acheter 2 marelles et quelques vélos pour solder les fonds disponibles.

La Présidente souhaite faire un don en ce sens à la mairie.

A la majorité absolue, les membres du Conseil Municipal acceptent le don à venir de cette structure au profit des enfants de l'école communale et remercient l'Association.

Monsieur le Maire informe les membres que, comme nous l'avions proposé lors d'une réunion, le club des 4 saisons occupera la salle des Fêtes du 01 novembre au 31 mars de l'année suivante.

Monsieur le Maire informe les membres que 2 contrats CUI arrivent à échéance.

A l'unanimité des présents, les membres souhaitent reconduire les 2 contrats pour une année.

Monsieur le Maire informe les membres que Madame Colette Michel secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 septembre 2017.

Le recrutement d'une secrétaire de mairie ou d'un secrétaire de mairie est validé par le centre de gestion. Les demandes de candidature sont à adresser à Monsieur le Maire et Madame Lectez, adjointe, chargée du personnel communal.

Madame Julie Lefebvre informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'une bibliothèque numérique au sein de la bibliothèque municipale. Cette bibliothèque numérique permet aux adhérents de pouvoir consulter des livres, films, documents audios, et documents « presse » via leur ordinateur. Ce service est gratuit, il suffit de s'inscrire auprès de notre bibliothèque.

Monsieur Jean-Luc Capon fait observer aux membres que le fossé situé au point propriété rue du moulin est dangereux, il demande la mise en place d'une protection devant le fossé. Une étude sera réalisée pour mettre en sécurité ce lieu.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le **mardi 30 mai 2017 à 18h30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 21h30.